

Les professions libérales ouvertes au statut d'auto-entrepreneur

Description

Beaucoup d'auto-entrepreneurs s'interrogent sur le cumul du statut avec l'exercice d'une activité libérale. En effet, les professionnels libéraux sont attirés par le statut d'auto-entrepreneur du fait de ses avantages fiscaux et sociaux. Soyez rassuré, il est tout à fait possible qu'un [auto-entrepreneur](#) exerce une activité libérale, cependant, toutes les activités libérales ne sont pas éligibles à ce statut.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Qu'est ce qu'une profession libérale ?

Une profession libérale est une activité exercée à titre habituel de manière indépendante, **sans lien de subordination hiérarchique**. Elle comprend des prestations intellectuelles, techniques ou de soins mis en œuvre au moyen de qualifications professionnelles. Ces activités ne relèvent ni du commerce, ni de l'artisanat, ni de l'industrie. Les professions libérales peuvent être réglementées ou non.

On parle de [profession libérale](#) pour un auto-entrepreneur lorsque l'activité exercée est une activité professionnelle non salariée, non agricole, non commerciale et non artisanale. L'auto-entrepreneur libéral réalise ainsi des **prestations intellectuelles, techniques ou juridiques**.

Ces prestations doivent être réalisées par un prestataire travaillant [sous le statut de travailleur indépendant](#) et titulaire d'une ou plusieurs qualifications professionnelles spécifiques.

A noter: Pour bénéficier du statut d'auto-entrepreneur, le professionnel libéral ne doit pas excéder les 77 700€ de chiffre d'affaires annuel.

Il est possible de déclarer son activité sur le site de l'[INPI](#).

Quels professionnels libérales peuvent exercer sous le statut d'auto-entrepreneur ?

Les professions libérales sont réparties en activités réglementées et non réglementées.

Les activités libérales réglementées

Une profession est dite réglementée lorsqu'elle est soumise à :

- Des conditions d'exercice comme un code de déontologie professionnelle ou une instance professionnelle régissant cette profession ;
- Des conditions d'accès comme un diplôme ou un agrément.

Les activités libérales réglementées sont soumises à des **règles déontologiques strictes**. Les instances professionnelles de l'activité en question sont compétentes pour contrôler son exercice.

Les professions libérales réglementées en auto-entrepreneur les plus connues sont les architectes, les ingénieurs-conseils, les thérapeutes.

Attention : Certaines activités réglementées ne sont pas accessibles sous le régime de la micro-entreprise. Par exemple, une profession judiciaire ou juridique, ou un professionnel relevant du Code de la Santé ne peut être auto-entrepreneur pour exercer sa profession.

Les activités libérales non réglementées

Si l'activité que vous exercez n'est soumise à aucune condition d'accès, vous exercez une activité libérale non réglementée.

Les activités réglementées rassemblent les professions qui ne sont pas commerciales, artisanales, agricoles et ne relèvent pas du régime général des salariés.

En principe, il s'agit de profession intellectuelle ou [artistique](#). Aucune instance professionnelle ne contrôle ces activités non réglementées.

Seuls les professionnels exerçant une activité libérale non réglementée peuvent exercer sous le statut d'auto-entrepreneur. Un professionnel qui est sous le régime d'une activité réglementée ne peut pas exercer en qualité d'auto-entrepreneur.

Zoom : Nos experts s'occupent de [créer votre micro-entreprise](#), et d'effectuer toutes les formalités à votre place. La procédure est dématérialisée, il vous suffit de remplir un rapide questionnaire en ligne. Nos formalistes se chargeront ensuite d'effectuer

toutes les démarches dans les plus brefs délais.

Quelle est la couverture sociale du professionnel libéral ?

N'ayant pas la qualité de salarié, l'auto-entrepreneur qui exerce en profession libérale est obligé de s'affilier à divers organismes.

Statut de Travailleur Non-Salarié (TNS)

L'auto-entrepreneur exerçant une activité libérale a automatiquement le statut de [TNS \(travailleur non salarié\)](#).

La protection sociale

Sa protection sociale est gérée par la [Sécurité sociale des indépendants \(SSI\)](#) pour :

- L'assurance maladie-maternité ;
- Les indemnités journalières ;
- Les allocations familiales ;
- L'assurance vieillesse-invalidité ;
- Le droit à la formation professionnelle.

En revanche, les auto-entrepreneurs ne cotisent pas à l'assurance chômage.

Retraite des auto-entrepreneurs

Concernant la retraite, les auto-entrepreneurs sont rattachés à la **Cipav** pour leur assurance retraite s'ils exercent l'une des professions réglementées mentionnées précédemment. Si ce n'est pas le cas, deux situations sont possibles :

- Si vous avez créé une activité libérale avant le 1er janvier 2018 vous êtes rattaché à la CIPAV pour la retraite, avec possibilité de transfert au régime général avant décembre 2023 ;
- Si vous devenez auto-entrepreneur après le 1er janvier 2018, vous serez affilié à l'Assurance retraite du régime général.

Cotisations sociales

L'auto-entrepreneur libéral doit s'acquitter lui-même de ses cotisations sociales en ~~déclarant son chiffre d'affaires auprès de l'URSSAF chaque mois ou trimestre.~~

L'URSSAF applique ensuite un taux sur ce chiffre d'affaires pour prélever les cotisations, selon le régime micro-social.

Taux de cotisations

Le taux appliqué varie selon la caisse de retraite :

- 23,1 % pour les activités libérales relevant de la SSI ;
- 23,2 % pour les activités libérales relevant de la CIPAV.

Augmentation des cotisations

Le taux global de cotisations des libéraux affiliés au régime général augmentera de 3 points en 5 ans :

- Du 1er janvier au 31 décembre 2025 : 23,1% à 24,6% ;
- À compter du 1er janvier 2026 : 24,6% à 26,1%.

Contribution à la formation professionnelle (CFP)

En plus des cotisations sociales, les auto-entrepreneurs versent la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) fixée à 0,20 % pour les activités libérales.

Chiffre d'affaires nul

En cas de chiffre d'affaires nul, l'auto-entrepreneur ne paie aucune cotisation sociale mais doit déclarer un chiffre d'affaires de zéro pour l'année écoulée, ce qui impacte la protection sociale, notamment pour le calcul de la retraite.

La **couverture sociale** de l'auto-entrepreneur



Indemnités journalières



Congé maternité / paternité



Assurance chômage



Allocations logement et familiales



Remboursement des frais médicaux



Retraite

LegalPlace.

Quel régime fiscal pour l'auto-entrepreneur libéral ?

Tout d'abord, l'auto-entrepreneur se voit imposer un plafond de chiffres d'affaires annuel qui s'élève à 77 700 euros hors taxe. Ainsi, chaque mois, ou de manière trimestrielle, les revenus doivent être déclarés à l'[URSSAF](#).

Les bénéfices générés par l'activité libérale de l'auto-entrepreneur sont soumis à l'**impôt sur le revenu** (IR).

Deux régimes d'impositions sur le revenus s'opposent, les [bénéfices non commerciaux](#), aussi appelés BNC, et les bénéfices industriels et commerciaux aussi appelés BIC.

Les auto-entrepreneurs sont **imposés dans la catégorie des BNC**. Alors, le taux d'abattement fiscal pour les frais professionnels est de 34%. Enfin, le taux de l'impôt sur le revenu est de 2,2%.

FAQ

L'auto-entrepreneur exerce-t-il une profession libérale?

Un auto-entrepreneur n'est pas un professionnel libéral, cependant, l'auto-entreprise peut avoir pour activité, une profession libérale. A noter qu'il n'est pas possible d'exercer une profession libérale réglementée au sein d'une auto-entreprise.

Comment savoir si mon activité est libérale?

Pour savoir si votre activité est de nature libérale, vous pouvez vérifier si elle correspond à des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins, mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle.

Quelle est la profession d'un auto-entrepreneur?

Un auto-entrepreneur peut exercer diverses professions, telles que consultant, rédacteur web, coach sportif, ou artisan. Il peut aussi vendre des produits en ligne ou offrir des services comme l'aide à domicile. Le statut d'auto-entrepreneur est flexible et adapté à de nombreuses activités. Il permet une gestion simplifiée de l'entreprise.